

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

Mercredi 19 février à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **20** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 24

Pouvoirs : 3

Total : **27** (mini 25)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Marie-Odile BAUDRIER, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Pierre BLUNAT, Délégué de Vinay (ville-porte)
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die
Jean-Christophe DYE, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
Nathalie FAURE, Conseil départemental de l'Isère
Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors
Gérard GAGNIER, Délégué de la CC du Val de Drôme
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme
Monique ORAND, Déléguée de Chatillon en Diois
Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix
Nicolas PEYRETOUT, Délégué de La Motte-Fanjas
Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Alban PANO, Conseil départemental de la Drôme à Christian MORIN
Antoine BACK, Délégué de Grenoble (ville-porte) à Jacques ADENOT
David ROBERT, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte) à Pierre BLUNAT

Participaient également à la réunion :

Bruno BEGOU, FAUP
François VERON, Conseil Scientifique
Anne-Christine WOLNY, Fondation du patrimoine
Philippe ROUSTAND, CESER
Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 11 décembre 2024

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

Projets « transitions des stations » dans le cadre du réseau avenir montagne ingénierie : demande de financement

La stratégie et la programmation 2021-2027 de l'Espace Valléen Vercors intègre la réflexion sur le devenir des stations de ski avec une triple ambition :

- Accompagner les stations vers une nouvelle approche : devenir des portes d'entrée aux quatre saisons, de la découverte des patrimoines naturels et culturels
- Soutenir les projets qui mettent en avant l'offre multi thématique spécifique au Vercors : produits locaux, artisanat, art et culture, abris non gardés, etc.
- Articuler étroitement la stratégie du territoire et celle des stations.

Dans ce cadre, les communes d'Autrans-Méaudre-en-Vercors et de Gresse-en-Vercors, l'EPIC des Stations de la Drôme et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ont présenté des opérations en faveur de leurs stations de ski. Lors du Comité de pilotage du 12 janvier 2024, ces 4 collectivités ont témoigné de la complexité et de leurs difficultés face aux enjeux de transition de leurs stations, ainsi que de leur besoin d'ingénierie en appui des projets en cours de développement.

Pour répondre à cette situation, le Commissariat de Massif des Alpes a proposé la mise en place d'un poste de chef de projet « transitions des stations », en accompagnement commun à ces 4 collectivités, et porté par le Parc sur 3 ans. L'ANCT a indiqué être en mesure d'appuyer fortement le financement de ce poste dans le cadre du dispositif Avenir Montagne Ingénierie.

Sur cette base, les 4 collectivités et le Parc ont procédé de manière collective à la définition du poste et au recrutement du chef de projet qui a pris ses fonctions le 08 octobre 2024. Sa mission vise à :

- accompagner ces 4 collectivités dans leurs démarches de transition-s, à se doter d'une vision et d'une méthode de travail leur permettant de rééquilibrer les activités neige avec une offre 4 saisons en phase avec les singularités de leurs territoires.
- engager une démarche collective afin de faire émerger une réflexion et une vision à l'échelle Vercors de la transition des stations.
- construire un plan d'actions par station répondant aux spécificités locales et s'articulant avec la réflexion collective à l'échelle Vercors.

Cet accompagnement s'appuiera et s'articulera notamment sur les actions prioritaires et/ou engagées dans le cadre du programme espace valléen.

Le dernier trimestre 2024 a été consacré à la construction d'une feuille de route partagé de la mission. Présentée aux partenaires lors du Comité de pilotage Espace Valléen du 17 janvier 2025, elle s'articule autour de 3 niveaux d'intervention et prévoit pour l'année 2025 :

- Un accompagnement individuel des stations :
 - - Autrans-Méaudre-en-Vercors : la priorité a été donnée à l'élaboration d'un plan de transition et de développement 4 saisons des sites nordiques de Gève et des Narcès, en s'inscrivant dans la continuité de la démarche

« Résilience » et en articulation avec l'action EV « Transition des sites nordiques d'AMV ».

- - Gresse-en-Vercors : compte-tenu de l'instabilité politique qui marque la commune, il n'a pas été possible de valider les objectifs et actions prioritaires pour 2025. Une mission de médiation par un intervenant extérieur a été proposée afin de recréer les conditions du dialogue sur la commune.
- EPIC des Stations de la Drôme : trois actions sont engagées pour 2025 avec le lancement d'une concertation locale à Lus-La-Croix-Haute pour élaborer un plan de transition touristique de la commune, une réflexion sur une meilleure intégration territoriale et le développement des complémentarités avec l'offre culturelle du territoire, et enfin un accompagnement pour la définition et le lancement d'un évènement sur le site du Col de Rousset s'appuyant sur la date anniversaire des 60 ans du télésiège.
- SMVIC - Les Coulmes : l'objectif pour 2025 est d'accompagner la communauté de communes dans ses réflexions pour élargir la question de la station à celle de la construction d'une « destination Coulmes » dans une logique 4 saisons de développement touristique et éducatif de territoire.
- Des sujets transversaux travaillés en collectif avec les 4 stations :
 - Compte-tenu des différences de rythmes et de niveaux d'avancement dans l'établissement de la feuille de route par station, il n'a pas encore été possible d'identifier des actions transversales pour 2025.
- Une mise en commun des travaux à l'échelle Vercors :
 - Deux temps collectifs associant les 4 stations, les EPCI et les partenaires sont prévus pour 2025. L'objectif est notamment de partager et de capitaliser sur les démarches en cours dans chaque station, ainsi que de réfléchir aux pistes d'actions collectives.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Rémunération agent PNRV : Chef de projet	59 448 €	Etat (FNADT-CIMA) Dont : 9/12ème de l'année à 100% d'intervention 3/12ème de l'année à 90% d'intervention	64 320,90 € 50 127 € 14 193,90 €
Prestation externe (mission accompagnement / conseil sur concertation locale)	4 950 €	Autofinancement PNRV	1 577,10 €
Frais de mission	1 500 €		
TOTAL	65 898 €	TOTAL	65 898 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement 2025 de l'opération tel que présenté ci-dessu ;
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de l'État (ANCT) dans le cadre de la mesure 4.2 du FNADT CIMA

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

**Organisation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage 2025 :
Demande de financement**

La Fête du Bleu est une manifestation lancée à l'initiative du Parc naturel régional du Vercors, pour soutenir le fromage Bleu du Vercors-Sassenage qui venait d'obtenir l'Appellation d'Origine Protégée. Depuis 2001, le Vercors fête son Bleu et autour de lui, l'ensemble des productions agricoles locales, les savoir-faire et tout ce qui fait ce territoire.

La Fête du Bleu accueille à présent plus de 20 000 visiteurs et est devenue une manifestation phare du territoire. Elle se veut une fête familiale, avec le souci de montrer, de faire goûter, d'expliquer la vie locale, l'élevage, l'agriculture, les produits et l'ensemble des richesses du territoire - tout particulièrement celles de la commune qui accueille la Fête.

Les liens de l'agriculture avec les autres activités et l'environnement sont mis en avant ainsi que les organisations participant à la dynamique et à la vitalité du territoire.

Objectifs :

- Mettre en valeur l'agriculture et les savoir-faire locaux en lien étroit avec le territoire et ses acteurs.
- Donner à voir, connaître et comprendre l'agriculture et la vie rurale du territoire où elle est organisée.
- Mettre en valeur le territoire du PNRV, les actions du syndicat mixte et de l'ensemble des partenaires.
- Promouvoir les valeurs du territoire auprès d'un public familial.
- Créer du lien et fédérer les acteurs du territoire où la fête est organisée

En 2025, elle sera organisée à Méaudre en lien avec la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et la communauté de communes du Massif du Vercors qui contribuera à hauteur de 10 000 €.

Plan de financement actualisé :

Dépenses		Recettes	
Coordination et animation du projet	25 760,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	53 580,00 €
Locations : chapiteaux, logistique, toilette sèche, DPS, stalles, abreuvoirs...	41 950,00 €	Département de la Drôme	10 000,00 €
Communication : presse, conception, impressions, encarts, annonce et affiches	19 500,00 €	Département de l'Isère	13 250,00 €
Animations : spectacle, concerts, sonorisation, animateur..	19 950,00 €	Autofinancement (dont CCMV 10 000 €)	30 330,00 €
Total	107 160,00 €	Total	107 160,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action "Fête du Bleu du Vercors-Sassenage 2025" et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

**Marque Valeurs Parcs sur les produits agricoles : propositions
d'attribution**

Commune à tous les Parcs et symbolisée par un logo unique, la marque « Valeurs Parc naturel régional » traduit la volonté des Parcs naturels régionaux de valoriser le travail des hommes et des femmes qui font vivre leur territoire et partagent leurs valeurs du développement durable. Sur notre territoire, on compte aujourd'hui 48 exploitations agricoles utilisant cette marque sur leurs produits. Une commission Marque Valeurs Parc s'est tenue le 6 février 2025 et a permis de formuler des avis.

La commission a rendu un avis favorable suite à l'audit d'agrément réalisé à de la Miellerie des Coulmes (Perrine Hauteceur) installée à Beauvoir-en-Royans pour sa production en miels et produits de la ruche

Pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, deux audits de renouvellement ont reçu un avis favorable à savoir : La Ferme des Perbeaux (Michaël Guyomarc'h) à Die et le Chemin des Saisons (Nathalie Le Rouzic, Caroline Brunière et Céline Perez) à Autrans-Méaudre en Vercors.

Enfin, concernant les herbivores, un audit de renouvellement a reçu un avis favorable à savoir : Didier Agu à Saint Martin-Le-Colonel.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs Parc à la productrice en miels et produits de la ruche,
- de **RENOUVELER** la Marque Valeurs Parc aux deux producteurs en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ainsi qu'à l'éleveur d'herbivores.
- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation se rapportant à l'attribution de la marque pour tous les bénéficiaires mentionnés.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

Projet multi-partenarial IMPAKTS: demande de financements

Le projet IMPacts des Activités humaines sur les milieux KarSTiques et Souterrains (IMPAKTS) vise à améliorer la préservation des milieux karstiques en France en répondant à des besoins pressants des différents acteurs d'aires protégées, à savoir la définition de l'état de conservation de ces milieux, la caractérisation des impacts des activités humaines sur la biodiversité souterraine, l'eau et la géodiversité, ainsi que l'identification de solutions concrètes pour favoriser des pratiques anthropiques plus vertueuses.

Porté par l'IFREEMIS, ce projet est candidat à l'Appel à manifestation d'intérêt « Projets de recherche sur les activités humaines en aires protégées – SINAPCE » de l'OFB (financement à 80%).

L'équipe-projet sera pilotée par l'IFREEMIS et regroupe des têtes de réseau (FCEN, FFS, FFTS, RNF, CEN RA, LPO AuRA), des chercheurs (Edytem) et des structures gestionnaires (PNR du Vercors, de Chartreuse, du Massif des Bauges et du Haut-Jura).

En tant que partenaire, le PNRV consacrera du temps de travail autour d'une cavité souterraine à déterminer sur le territoire (au sein des sites Natura 2000 ou des ENS).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Temps agents PNRV	1275 €	OFB	1020 €
		Autofinancement PNRV	255 €
TOTAL	1275 €	TOTAL	1275 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération IMPAKTS tel que présenté ci-dessus

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter là signer tous les documents et pièces nécessaires

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

**Animation du plan de gestion de l'ENS de la Molière-Sornin pour
2025 : Demande de financement**

Par convention signée en 2012 entre le Département de l'Isère, le PNRV, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans en Vercors, Engins et Sassenage, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière - Sornin.

L'actuel plan de gestion de l'ENS s'étend sur la période 2019-2028. La chargée de mission coordonnée sa mise en œuvre, par le déploiement d'actions de suivi scientifique, d'entretien des milieux, d'accueil du public et surveillance. Certaines actions sont effectuées en régie, d'autres nécessitant des compétences particulières sont proposées en prestation.

La mise en œuvre des actions prévues pour 2025 nécessite la sollicitation du Département pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le cadre de ce plan de gestion.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Actions	Coût	Département	Parc du Vercors
Etudes <i>Inventaires participatifs, évaluation de l'ancrage du site, diagnostic des populations d'orthoptères</i>	18 736 €	17 500 €	1 237 €
Travaux liés à la préservation faune/flore <i>Restauration de la mare de la Robertière</i>	3 457 €	3 229 €	228 €
Aménagements légers pour le public <i>Signalétique, renvoi numérique de l'information de fréquentation du parking des Egauds</i>	6 205 €	5 796 €	410 €
Accueil du public et surveillance <i>Événements de sensibilisation, formation et appui des offices du tourisme et AMM, veille et information sur les enjeux de sensibilités et biodiversité, surveillance du site, personnels en service civique, ...</i>	24 786 €	23 150 €	1 636 €
Entretien des milieux et des ouvrages <i>Accompagnement des pratiques pastorales et sylvicoles, appui éco-garde pour l'entretien des sentiers et équipement d'accueil</i>	3 957 €	3 696 €	261 €

Suivis scientifiques <i>Suivis reconduits chaque année : suivis avifaunes, suivis départementaux et nationaux, Alpes sentinelles, suivi de la grande faune sauvage</i>	11 178 €	10 440 €	738 €
TOTAL	68 319 €	63 810€	4 509 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Département verse également une subvention de fonctionnement de 8 000 € prévue dans la convention pré-citée.

La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2025 pour l'animation du site ENS de la Molière - Sornin est donc de : 71 810 €.

Annexe : [Détail du plan d'actions 2025 pour l'ENS de la Molière-Sornin](#)

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion de la Molière-Sornin pour l'année 2025,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Isère et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

**Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des falaises du
Moucherotte a Pic Saint-Michel pour 2025 : demande de
financement**

A l'automne 2019, la commune de Claix a initié une démarche de concertation ayant pour objectif de préserver l'espace naturel des falaises nord du Vercors, entre le Pic Saint Michel et le Moucherotte, de la ligne de crêtes jusqu'au pied des parois rocheuses.

Avec l'appui du Parc du Vercors, des échanges ont eu lieu avec les communes concernées par ce secteur (Varces-Allières et Risset, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Nizier du Moucherotte et Lans-en-Vercors) et le département de l'Isère pour son intégration dans son réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Depuis 2021 et la création de cet ENS, c'est le Parc qui en assure sa gestion pour le compte des 6 communes (convention signée entre les différentes collectivités).

Un plan de gestion a été élaboré après une large concertation des principaux acteurs concernés, il met notamment en avant les enjeux de préservation des richesses du site et de sensibilisation des publics. Ce plan de gestion a été approuvé par le conseil départementale de l'Isère en février 2024.

Cet ENS présente des enjeux de préservation importants, notamment avec des espèces particulièrement sensibles, comme un couple d'Aigle royal. La pratique de certaines activités de loisirs est une menace avérée. Les communes portent donc la volonté de créer en plus de cet ENS un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui sera créé en 2025.

Ces particularités rendent la gestion d'autant plus minutieuse : la préservation des richesses naturelles sensibles est prioritaire et l'accueil des publics se limite à des actions de sensibilisation.

La mise en œuvre des actions prévues pour 2025 nécessite la sollicitation du Département pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Actions	CD38	PNRV	TOTAL
Etudes Étude biospéléologique	15 402 €	1 088 €	16 490 €
Travaux de restauration (travaux de déséquipement)	4 847 €	343 €	5 190 €
Total Investissement	20 249 €	1 431 €	21 680 €
Travaux d'entretien (Panneaux	1 602 €	113 €	1 715 €

saisonniers des usages, adaptation du réseau de sentiers,...)			
Accueil du public et surveillance (surveillance du site)	1 602 €	113 €	1 715 €
Suivis (suivi chiroptères, éboulis froids, espèces rupestres)	22 710 €	1 605 €	24 315 €
Publication et communication	3 584 €	253 €	3 838 €
Total Fonctionnement	29 498 €	2 084 €	31 582 €
TOTAL	49 747 €	3 515 €	53 262 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Département verse également une subvention de fonctionnement de 12 000 € prévue dans la convention pré-citée.

La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2025 pour l'animation du site ENS des falaises du Moucherotte au Pic saint Michel est donc de : 61 747 €.

Annexe projet de budget : <https://nuage.parc-du-vercors.fr/index.php/s/9LSQAJCKYPASz5c>

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'animation du plan de gestion des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel pour l'année 2025

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de l'Isère

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

Projet de création d'une zone de protection forte - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Mont Vanille : demande d'avis

Le Mont Vanille se situe sur les territoires communaux de Saint-Nazaire en Royans et de La Baume d'Hostun, adhérentes de la nouvelle Charte 2025 - 2040. Il est à l'avant-poste du massif des Monts du Matin, qui marque l'entrée dans le Vercors depuis la plaine de Valence et la vallée du Rhône.

Cette arrête en bordure ouest du massif est identifiée dans la modélisation des trames verte et bleue de la Charte, comme corridor extra-territorial majeur à maintenir afin d'assurer la bonne fonctionnalité des écosystèmes et la connectivité du massif du Vercors, réservoir de biodiversité au titre du SRADDET, avec la vallée de l'Isère puis du Rhône.

Le Mont Vanille abrite un cortège d'habitats naturels et d'espèces rares et protégés, susceptibles d'être modifiés ou dérangés par les activités humaines qui s'y exercent.

A la demande des communes ayant fait le constat d'un besoin de préservation de ce secteur emblématique de leurs territoires, le Parc naturel régional du Vercors a accompagné leur réflexion afin d'identifier le meilleur outil pour répondre aux enjeux présents. Ainsi, après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, le contenu et le périmètre d'application proposés dans le projet d'APPB ont été co-construits et validés localement. Ici, c'est principalement la présence de chauves-souris, notamment forestières, et la nidification d'un couple de Grand Duc d'Europe, qui justifie le contenu de l'APPB ([projet d'APPB et note environnementale disponibles ici](#)).

Comme indiqué dans la Charte, et grâce aux connaissances acquises par l'équipe du Parc, les bénévoles LPO et les chasseurs, plusieurs autres espèces emblématiques et sensibles aux dérangements sont présentes et nicheuses dans le secteur des Monts du Matin. Une réflexion plus large et à plus longs termes, s'appuyant sur cet APPB, pourra être menée aux côtés des communes qui le souhaitent.

Cet APPB vient donc répondre aux besoins exprimés par les communes, aux enjeux de connectivités écologiques identifiés dans la Charte 2025-2040, et à la protection d'espèces et d'habitats emblématiques du territoire. Il s'inscrit également dans la déclinaison locale de la Stratégie Nationales des Aires Protégées. Ce travail exemplaire des communes et du Parc illustre parfaitement la façon dont celui-ci peut accompagner son territoire dans des projets innovants

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**EMETTRE** un avis favorable pour la création de l'APPB du Mont Vanille, garantie de protection forte de ce lieu fondamental pour le bon fonctionnement des écosystèmes des Monts du Matin et la connectivité du massif du Vercors avec la plaine de l'Isère.
- de **PRECISER** que l'ensemble des Monts du Matin mérite le lancement d'une réflexion plus large autour de la protection de ce corridor écologique extra-territorial stratégique pour le massif et ses abords, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés dès 2025.
- d'**AUTORISER** le Président à transmettre cet avis aux services de l'État, dans le cadre de la consultation en cours.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 19 février 2025

Animation 2025 des sites Natura 2000 du Vercors : demande de financement

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné pour la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites désignés au sein de son territoire.

Depuis juin 2015, 7 sites animés par le SM-PNRV ont leurs Documents d'Objectifs (DOCOB) validés : la Bourne (I26), les Hauts Plateaux du Vercors (I27 : 2 sites - ZPS & ZSC), le Plateau du Sornin (I28), la Gervanne et rebord occidental du Vercors (D9), les rebords méridionaux (D10), les Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (D27). Ils couvrent environ 50 000 ha faisant l'objet d'une mesure de protection reconnue à l'échelle européenne, soit près de 23 % du territoire actuel du Parc (charte 2025-2040).

En 2024, avec le transfert de la politique Natura 2000 à la Région, le syndicat mixte du PNR Vercors, s'est vu confier l'animation de 3 sites sur ou proches de son territoire, jusque là pilotés par la Communauté de communes du Diois : Lus la Croix Haute (D8), les sources de la Drôme et la confluence de la Drôme et du Bez (D12 & D14).

Ainsi, l'animation globale de ces 10 sites Natura 2000 nécessite près de 3 ETP.

Les actions principales menées dans les sites Natura 2000 passeront par du temps d'animation afin d'accompagner les communes et les porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites, de sensibiliser les habitants et le grand public, de mener des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléo, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.), de répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements d'actions prévues aux Documents d'Objectifs..

Le reste du budget consacré à l'animation des sites sera dédié au suivi des chauves-souris dans deux sites Natura 2000 (Bourne et Gervanne) et à 3 études de faisabilité de restauration de 3 tufières présentes dans les sites « Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie », « Bourne », et « Gervanne ».

[Ici vous trouverez la cartographie des zones N2000](#)

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	9 270,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	190 405,00 €
Dépenses de personnel	153 068,42 €		
Frais de déplacements	5 106,32 €		
Charges indirectes	22 960,26 €		
TOTAL	190 405,00 €	TOTAL	190 405,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Natura 2025 tel que présentée ci-dessus, sollicitant les lignes ad hoc de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 19 février 2025

2025.B 01	Projets « transitions des stations » dans le cadre du réseau avenir montagne ingénierie : demande de financement.....	3
2025.B 02	Organisation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage 2025 : Demande de financement.....	6
2025.B ,03	Marque Valeurs Parcs sur les produits agricoles : propositions d'attribution.....	8
2025.B 04	Projet multi-partenarial IMPAKTS: demande de financements.....	9
2025.B 05	Animation du plan de gestion de l'ENS de la Molière-Sornin pour 2025 : Demande de financement.....	10
2025.B 06	Mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des falaises du Moucherotte a Pic Saint-Michel pour 2025 : demande de financement.....	12
2025.B 07	Projet de création d'une zone de protection forte - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Mont Vanille : demande d'avis.....	14
2025.B 08	Animation 2025 des sites Natura 2000 du Vercors : demande de financement.....	15

Fait et délibéré le 19 février 2025 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 19 février 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

